



Dépêche 05/002

Pilotes en douanes : un métier à risques !

Le 4 janvier 2005, lors d'un vol d'instruction, le feu a pris sur l'un des moteurs d'un avion F406 de la brigade de surveillance aéromaritime des douanes de Lann-Bihoué.

Le sang froid et le professionnalisme de nos 4 aviateurs ont permis le retour de l'aéronef à la base avec un seul moteur.

Souhaitons que la direction générale soit à la hauteur du courage de nos collègues et qu'elle octroie rapidement les crédits nécessaires à la réparation du vaisseau défaillant, contrairement aux choix « politiques » opérés en matière d'équipement maritime ces derniers mois.

La guerre des étoiles en douanes ?

A l'occasion du versement du solde du régime indemnitaire général, les cadres A des douanes (Inspecteurs, RP2 et RP1) ont découvert leur dispositif de modulation basé sur une structure à trois niveaux : 1, 2 ou 3 étoiles, la valeur de l'étoile étant fixée pour les trois grades à 150 euros. Par similitude, les chefs de gare ou généraux d'armée mieux dotés en « équipement stellaire » ont-ils droit à un régime indemnitaire modulable équivalent ?

En tout cas, voici une nouvelle preuve de la traduction ridicule de la philosophie du salaire au mérite, dans le cadre du régime indemnitaire.

Nous souhaitons que l'envie d'étendre à toutes les catégories la distribution d' « étoiles sonnantes et trébuchantes » ne voit pas le jour !

TA de RP2

La date de la CAPC pour le tableau d'avancement à RP2 vient d'être fixée au 7 juin 2005.

Paris, le 21 janvier 2005